

AVIS AUX MEMBRES N° 1-2017

12 mai 2017

Destinataires : Tous les membres de FPC
Expéditrice : Hilary Pearson
Objet : **Dernières nouvelles concernant les politiques publiques, la législation et la réglementation**

1. Progrès vers la modernisation du régime réglementaire régissant le secteur de la bienfaisance

Le 4 mai, l'Agence du revenu du Canada a rendu public le [rapport](#) du Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance (le « Groupe »). Ce rapport recommande des changements au cadre administratif et législatif qui régit actuellement les « activités politiques » des organismes de bienfaisance. Le Groupe a fait quatre recommandations à la ministre. Les deux premières concernent des changements administratifs intérimaires et les deux dernières portent sur les modifications législatives plus générales et plus étendues qui sont nécessaires afin de mettre à jour le cadre réglementaire qui structure les activités des organismes de bienfaisance. FPC a publié une [réponse](#) concernant le rapport et ses implications pour les bailleurs de fonds philanthropiques canadiens. Nous continuons de travailler avec Imagine Canada et d'autres organismes du secteur afin de poursuivre le dialogue avec les ministres et les parlementaires fédéraux au sujet des mesures qui seront prises à la suite de ces recommandations.

2. Budget fédéral de 2017

En mars, le gouvernement fédéral a déposé son deuxième budget, qui est principalement axé sur l'économie, le développement des compétences et l'innovation. Il ne contient presque aucune mention du secteur de la bienfaisance dans son ensemble ni au sujet de l'innovation sociale, ce qui a déçu de nombreux acteurs du secteur.

Le Budget prévoit par ailleurs certaines modifications aux mesures fiscales d'incitation au don, y compris l'abolition du super crédit pour premier don de bienfaisance. Il introduit également une nouvelle disposition qui interdira dorénavant aux fondations privées de recevoir des dons de biens écosensibles, c'est-à-dire des dons de fonds de terre sensibles sur le plan écologique, y compris de covenants ou de servitudes visant de tels fonds de terre. Le gouvernement justifie cette mesure en invoquant les possibilités de conflit d'intérêts. Pour en savoir plus sur cette disposition, consultez [l'analyse de Miller Thomson](#).

D'autres organisations ont également formulé les commentaires suivants à propos du Budget fédéral et de son incidence sur les organismes de bienfaisance.

Budget 2017 : une occasion manquée pour le secteur

Dans son analyse du Budget de 2017, Imagine Canada exprime sa déception face au manque d'attention accordée au secteur de la bienfaisance et aux difficultés que celui-ci éprouve en raison du déficit social résultant de l'augmentation de la demande et de la baisse du financement.

[Lire le commentaire.](#)

2017 Canadian Federal Budget - How will it affect the Canadian charitable sector?

M^{es} Mark Blumberg et Kate Robertson de Blumberg Segal décrivent le soutien prévu par le Budget fédéral pour des secteurs comme le logement abordable et les universités, mais indiquent que celui-ci prévoit peu d'initiatives visant l'ensemble du secteur de la bienfaisance et sans but lucratif.

[Lire le commentaire.](#)

Federal Budget 2017: Impact on Charities And Not for Profits

Ce document est un [résumé détaillé des dispositions](#) du Budget préparé par Carters, cabinet d'avocats spécialisé en droit de la bienfaisance.

3. Priorités de FPC en matière de politiques publiques

En juillet 2016, FPC a déposé un [mémoire pré-budgétaire](#) contenant quatre recommandations qui figurent au cœur de nos priorités sur le plan des politiques publiques et que nous continuerons à défendre en 2017, soit :

- Clarifier les lignes directrices de l'ARC qui régissent les investissements liés à des programmes effectués par les fondations
- Mettre sur pied un comité consultatif composé de représentants des secteurs public, privé, sans but lucratif et caritatif afin qu'il participe à la définition d'une stratégie nationale de développement du marché de la finance sociale au Canada
- Établir un processus de consultation avec le concours des secteurs caritatif et sans but lucratif afin de procéder à un examen du régime réglementaire en ce qui a trait à la définition des fins et des activités de bienfaisance, y compris les actions de plaidoyer
- Rétablir la cueillette de données clés sur le secteur sans but lucratif par Statistique Canada afin de favoriser l'élaboration de meilleures politiques sur la réglementation et le renforcement des capacités du secteur sans but lucratif au Canada.

Nous invitons les membres de FPC à nous faire part de leurs commentaires et suggestions concernant ces priorités en communiquant avec [Hilary Pearson](#).